

Membres. — Le relevé suivant donne les 54 Etats qui sont membres de la Société (novembre 1930), ainsi que les dates respectives d'inscription: —

Pays.	Date.	Pays.	Date.
Abyssinie.....	28 sept. 1923	Italie.....	10 janv. 1920
Albanie.....	16 déc. 1920	Japon.....	10 janv. 1920
Allemagne.....	8 sept. 1926	Lettonie.....	22 sept. 1921
Argentine.....	18 juillet 1919	Libérie.....	30 juin 1920
Australie.....	10 janv. 1920	Lithuanie.....	22 sept. 1921
Autriche.....	16 déc. 1920	Luxembourg.....	16 déc. 1920
Belgique.....	10 janv. 1920	Nouvelle-Zélande.....	10 janv. 1920
Bolivie.....	10 janv. 1920	Nicaragua.....	3 nov. 1920
Bulgarie.....	16 déc. 1920	Norvège.....	5 mars 1920
Canada.....	10 janv. 1920	Panama.....	9 janv. 1920
Chili.....	4 nov. 1919	Paraguay.....	26 déc. 1919
Chine.....	16 juillet 1920	Perse.....	21 nov. 1919
Colombie.....	16 fév. 1920	Pérou.....	10 janv. 1919
Cuba.....	8 mars 1920	Pologne.....	janv. 1920
Danemark.....	8 mars 1920	Portugal.....	8 avril 1920
Espagne.....	janv. 1920	Roumanie.....	avril 1920
Ethiopie.....	22 sept. 1921	Saint-Domingue.....	29 sept. 1924
Finlande.....	16 déc. 1920	San Salvador.....	10 mars 1924
France.....	10 janv. 1920	Etat Serbe-Croat-Slovene.....	10 fév. 1920
Grèce.....	30 mars 1920	Siam.....	10 janv. 1920
Guatemala.....	10 janv. 1920	Sud-Africain.....	janv. 1920
Haïti.....	30 juin 1920	Suède.....	9 mars 1920
Hollande.....	9 mars 1920	Suisse.....	8 mars 1920
Honduras.....	3 nov. 1920	Tchécoslovaquie.....	10 janv. 1920
Hongrie.....	18 sept. 1922	Royaume-Uni.....	10 janv. 1920
Inde.....	10 janv. 1920	Uruguay.....	janv. 1920
Etat libre d'Irlande.....	10 sept. 1923	Vénézuéla.....	3 mars 1920

Les dix Etats suivants ne sont pas membres de la Société: — Etats-Unis d'Amérique, Brésil, Union des Républiques Soviétiques-Socialistes, Turquie, Egypte, Equateur, Mexique, Afghanistan, Costa-Rica et Hedjaz.

Organes de la Société. — Les organes primaires de la Société sont:

1. Le Conseil.
2. L'Assemblée.
3. Le Secrétariat.
4. Le Bureau international du Travail.²
5. La Cour permanente de Justice internationale.

Le Conseil. — Le Conseil se composait d'abord de quatre membres permanents — l'Empire Britannique, la France, l'Italie et le Japon — et de quatre membres non-permanents élus chaque année à la majorité des suffrages de l'Assemblée. Les premiers membres non permanents, nommés par la Conférence de la paix et désignés dans le Pacte avant la réunion de l'Assemblée étaient la Belgique, le Brésil, la Grèce et l'Espagne. Le Conseil, avec l'approbation de la majorité de l'Assemblée, peut nommer de nouveaux membres permanents et non permanents. A l'Assemblée de 1926, l'Allemagne était admise à la Société des Nations qui lui accordait un siège permanent sur son Conseil. En même temps le nombre de sièges non permanents qui avait été porté à six en 1922, fut de nouveau augmenté à neuf, le terme d'office devant être de trois ans. En vue d'établir le nouveau système de rotation, trois furent élus pour une année, trois pour deux ans et trois pour trois ans; ainsi, à chaque Assemblée subséquente, trois membres doivent se retirer au lieu des neuf à la fois. Tout membre de la Société non représenté au Conseil est invité d'y déléguer un représentant à toutes les réunions auxquelles des questions touchant ses intérêts doivent être étudiées. La même invitation peut être adressée aux Etats qui ne sont pas membres de la Société. Le Canada fut membre du Conseil de la Société du 1927 à 1930.

¹ Connue aussi sous le nom de Yougoslavie ou (incorrectement) Jugoslavie.

² Voir section 4, chap. XIX, pour le Bureau international du Travail.